

## APPROCHES NON GRADUALISTES DES LIAISONS DE PRÉDICTIONS : L'EXEMPLE DES MODÈLES MACRO-SYNTAXIQUES

Gilles Corminboeuf, Christophe Benzitoun

Armand Colin | « [Langue française](#) »

2014/2 n° 182 | pages 43 à 58

ISSN 0023-8368

ISBN 9782200929404

Article disponible en ligne à l'adresse :

-----  
<https://www.cairn.info/revue-langue-francaise-2014-2-page-43.htm>  
-----

Pour citer cet article :

-----  
Gilles Corminboeuf, Christophe Benzitoun « Approches non gradualistes des liaisons de prédictions : l'exemple des modèles macro-syntaxiques », *Langue française* 2014/2 (n° 182), p. 43-58.  
DOI 10.3917/lf.182.0043  
-----

Distribution électronique Cairn.info pour Armand Colin.

© Armand Colin. Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

**Gilles Corminbœuf**

Fonds national suisse de la recherche scientifique (FNS) & Laboratoire ATILF  
(CNRS UMR 7118)

**Christophe Benzitoun**

Université de Lorraine & Laboratoire ATILF (CNRS UMR 7118)

---

# Approches non gradualistes des liaisons de prédications : l'exemple des modèles macro-syntaxiques

## 1. INTRODUCTION

Dans la littérature scientifique, on peut distinguer au moins deux types d'approches portant sur les dépendances syntaxiques entre prédications. L'une, très majoritaire, aborde la question dans les termes d'un continuum allant de l'intégration à la juxtaposition. L'autre adopte, en revanche, une vision non graduelle de l'intégration syntaxique. Ces approches constituent deux réponses distinctes aux limitations liées au caractère rudimentaire des concepts de « subordination » et de « coordination ».

Nous nous en tiendrons à l'illustration de l'option non gradualiste (§ 2) représentée ici par les modèles macro-syntaxiques du Groupe Aixoise de Recherche en Syntaxe (Blanche-Benveniste *et al.* 1990) et du Groupe de Fribourg (Berrendonner 2002, 2012 ; Groupe de Fribourg 2012)<sup>1</sup>. Notre objectif sera de présenter les deux approches macro-syntaxiques, de faire un bref état des lieux des problèmes posés par les critères liés aux dépendances syntaxiques (§ 3), puis de proposer quelques pistes de réflexion, en questionnant les rapports entre les niveaux d'analyse, ainsi que l'extension et la pertinence descriptive du concept de *rection* (§ 4).

---

1. Faute de place, nous ne parlerons pas des approches gradualistes de Raible (1992, 2001), de Lehmann (1988) et de Smessaert *et al.* (2005).

## 2. LES APPROCHES MACRO-SYNTAXIQUES

### 2.1. L'approche « modulaire » du Groupe Aixois de Recherche en Syntaxe (GARS)

Le cadre aixois, inspiré de l'Approche pronominale (Blanche-Benveniste *et al.* 1984), considère que l'articulation entre micro-syntaxe et macro-syntaxe est de type modulaire. Concrètement, cela signifie que tout énoncé donne lieu à des analyses se situant dans les deux modules syntaxiques. Pour un énoncé comme :

- (1) Quand les amateurs allaient à la pêche le dimanche matin ils sortaient avec des cannes à pêche partout (exemple oral simplifié, cité par Deulofeu, 1991 : 20)

Le statut de l'élément « quand les amateurs... le dimanche » est intéressant parce qu'on peut avoir envie de l'analyser comme porteur des deux types de dépendances : il peut être considéré comme complément de verbe (il répond à la question : *quand est-ce qu'ils sortaient ainsi*), mais il joue aussi, à un autre niveau, le rôle d'un élément antéposé hors contraste et à intonation ouvrante par rapport à l'ensemble de la construction verbale. (Deulofeu, 1991 : 20)

C'est pour rendre compte de ces deux « types de dépendances » qu'il a paru intéressant aux chercheurs de l'approche aixoise de proposer une analyse modulaire. En outre, il est explicitement dit que les différents types de dépendances ne doivent pas être interprétés en termes graduels :

Des choix théoriques, comme des propriétés de l'objet à décrire, nous conduisent à mettre en évidence deux types de dépendances syntaxiques, fondés sur des principes d'organisation différents, donc de nature totalement différente et entre lesquels nous n'établissons pas de continuité. (Deulofeu, 1991 : 19)

La distinction fondamentale se situe entre la rection et l'intégration dans l'énoncé à l'aide d'une relation de dépendance d'une autre nature. La rection inclut la valence et la « simple » rection. La différence entre valence et simple rection n'est pas conçue comme étant d'ordre syntaxique car « la distinction entre les deux domaines, valence et rection, très délicate, est une affaire de lexicographie » (Blanche-Benveniste *et al.*, 1990 : 45). C'est la raison pour laquelle la relation primordiale est la rection.

Pour déterminer si un élément est régi ou non, les chercheurs aixois se fondent sur une batterie de tests morphosyntaxiques (proportionnalité avec une proforme, clivage, portée des modalités). Les tests ne sont pas tous placés sur le même plan : celui de proportionnalité est le plus décisif. De plus, certains tests peuvent être neutralisés par la « micro-grammaire des catégories », *i.e.* par une distribution propre à une catégorie grammaticale. Les proformes clitiques, par exemple, ne peuvent jamais être clivées, ce qui représente une propriété particulière de cette catégorie grammaticale :

- (2) \*C'est je qui ai fait ça.

En outre, la rection est considérée comme une relation spécifique, la « dépendance » ayant une acception plus large (cf. Blanche-Benveniste, 2012 : 345, note). On parlera par exemple de dépendance macro-syntaxique pour des unités comme *de toute façon* dans *de toute façon elle est partie* et on en distinguera plusieurs types (*infra*, § 4.2).

Pour finir, le cadre aixois se définit comme une approche et non comme un modèle ou une théorie. Il n'a pas pour ambition de modéliser la langue de manière systématique, mais plus simplement de donner des outils descriptifs aptes à décrire les données langagières, tant orales qu'écrites. En cela, l'approche aixoise est volontairement peu théorisée et est centrée sur la description des données authentiques.

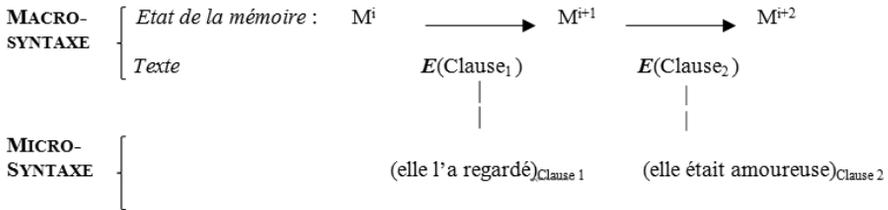
## 2.2. Le modèle « stratificationnel » du Groupe de Fribourg

La théorie des unités développée par A. Berrendonner (1990, 2002 ; Groupe de Fribourg 2012) repose sur la distinction entre deux types de combinatoires stratifiées, nommées respectivement *micro-syntaxe* et *macro-syntaxe*. Dans une approche constructiviste-cognitiviste du langage, le discours est conçu comme une activité coopérative visant à construire des représentations mentales. Cet ensemble évolutif des représentations publiquement partagées, élaboré coopérativement par les interactants, est appelé *mémoire discursive*. L'état courant de la mémoire transite d'un stade à un autre, évoluant ainsi à mesure que l'activité interactive se déploie ; en dehors des conduites locutoires et des sous-entendus générés par ces conduites, la mémoire est également alimentée par des connaissances encyclopédiques et par les paramètres de la situation d'énonciation.

Dans la macro-syntaxe d'A. Berrendonner, la *clause* est une unité syntaxique autonome vis-à-vis de son environnement. Elle consiste en une composition de segments signifiants qui entretiennent des relations de rection (des implications d'occurrence, des contraintes de concaténation, des restrictions sélectionnelles, des accords, etc.). Autrement dit, la clause s'arrête là où s'arrête la rection.

L'énonciation se définit comme la mise en discours d'une clause (notée *E*(clause) dans la Figure 1 *infra*), ce qui consiste notamment à la pourvoir d'un schème prosodique et d'une instance de prise en charge. Si la clause est un signe, l'énonciation est une conduite actio-verbale qui entretient avec les énonciations adjacentes des relations de type praxéologique. La logique qui préside à l'ordonnement des énonciations est, en effet, de nature pragmatique (progression de l'information et planification mémorielle, par exemple). Les énonciations sont des actions communicatives chargées de réaliser des transformations dans la mémoire discursive. Une énonciation, entendue comme une conduite mimogestuelle, est donc un opérateur qui s'applique à un état de la mémoire ( $M^i$ ) pour en produire un état modifié ( $M^{i+1}$ ). Le concept de mémoire discursive rend possible l'articulation de deux niveaux distincts de l'analyse linguistique : la syntaxe et la pragmatique. La macro-syntaxe fribourgeoise est ainsi fondamentalement une pragma-syntaxe.

La Figure 1 *infra* présente succinctement l’articulation entre micro-syntaxe (*morpho-syntaxe*) et macro-syntaxe (*pragma-syntaxe*) :



**Figure 1 : L’articulation entre micro-syntaxe et macro-syntaxe (schéma inspiré de Berrendonner 2002)**

L’énoncé oral reproduit dans la Figure 1 (*elle l’a regardé elle était amoureuse*), recueilli à la volée, signifie qu’il y a eu concomitance temporelle entre le regard de la protagoniste et le sentiment amoureux. Cette relation de concomitance temporelle – qui émerge de l’enchaînement des deux énonciations – est à reconstruire par inférence. Au plan micro-syntaxique (bas de la Figure 1), la clause 1 n’entretient aucune dépendance formelle avec la clause 2 : il n’y a pas de relation micro-syntaxique entre les îlots rectionnels *elle l’a regardé* et *elle était amoureuse*. Au plan macro-syntaxique (haut de la Figure 1), les deux clauses sont actualisées, *i.e.* mises en discours (ce que note  $E(\text{clause})$ ). Les énonciations (de clauses), en opérant successivement sur la mémoire discursive, relient les divers états de celle-ci ( $M^i$ ,  $M^{i+1}$ ,  $M^{i+2}$ ). La suite de deux énonciations *elle l’a regardé elle était amoureuse* constitue une période binaire. Sur cet énoncé, les analyses aixois et fribourgeoises sont quasiment identiques.

Un nombre considérable de travaux sur les liaisons de prédications ont été menés dans ces deux cadres théoriques. Dans l’approche aixoise, on peut par exemple citer les recherches de C. Benzitoun (2006), F. Sabio (2011) et J.-M. Debaisieux (2008, 2013). Dans l’approche fribourgeoise, on peut citer entre autres les recherches de G. Corminboeuf (2009), F. Gachet (2012), M. Avanzi (2012) et la récente *Grammaire de la période* (Groupe de Fribourg 2012).

Les cadres macro-syntaxiques d’Aix et de Fribourg portent sur le français, ce qui est en soi une originalité, puisqu’une grande partie des travaux sur les dépendances sont dus à des typologues. Nous pensons que le travail minutieux sur les dépendances syntaxiques est non seulement pourvoyeur de connaissances utiles sur les principes combinatoires d’une langue, mais constitue aussi un préalable nécessaire aux généralisations typologiques.

Pour les approches graduelles comme non graduelles, les critères et les tests convoqués sont parfois délicats à manier, ce que nous allons voir dans la partie suivante.

### 3. LA « CRISE DES CRITÈRES » <sup>2</sup>

Lorsque l'on veut délimiter des unités (notamment dans un discours oral) ou lorsque l'on veut apprécier le rapport de dépendance entretenu par deux unités, la difficulté principale vient du caractère peu décisif des indices linguistiques (présence d'une conjonction, rang syntaxique, absence de flexion, phénomènes de portée, etc.)<sup>3</sup>. En effet, force est de constater que pris isolément, aucun indice segmental n'est déterministe, c'est-à-dire qu'aucun critère n'est décisif pour identifier une relation de dépendance. Il y a dès lors deux échappatoires :

- (i) soit on s'en remet exclusivement à des tests syntaxiques<sup>4</sup>,
- (ii) soit on emprunte des critères aux autres niveaux de l'analyse linguistique.

(i) Si on s'en remet aux tests, une partie du problème est de savoir ce que ceux-ci montrent réellement (certains tests sont aussi des constructions syntaxiques, par exemple le clivage). Pourquoi une propriété donnée acquiert-elle le statut de critère définitoire ? Qu'est-ce qui détermine une réponse négative à un test : une propriété grammaticale ou une contrainte sémantique ? On sait par ailleurs que les tests peuvent être neutralisés pour certaines constructions (Deulofeu 2007). Ainsi, lorsqu'un test donné a pour résultat un énoncé agrammatical, les raisons peuvent en être multiples. C'est le cas du clivage dans l'exemple suivant :

- (3) a. Il me regardait comme s'il ne me comprenait pas. (Benzitoun, 2007 : 129)
- b. ?C'est comme s'il ne me comprenait pas qu'il me regardait.

Cela met-il en évidence une relation « moins étroite », une neutralisation du test du clivage pour les constructions introduites par *comme si* ou un autre paramètre<sup>5</sup> ? Il se produit un phénomène identique avec *bien que* ou *pourquoi* :

2. L'expression est de Michel Serres, à propos de la distinction que tentent de faire les paléanthropologues (en manque de critères déterministes) entre Hommes et grands singes.

3. Un des problèmes auquel on est confronté avec ces critères est qu'il faudrait démontrer que la syntaxe externe a une influence sur la syntaxe interne, et donc qu'il est possible de calculer la relation externe à partir d'une description interne du syntagme. Or, à notre connaissance, ce point n'a jamais fait l'objet d'une étude approfondie (voir tout de même la notion de « main clause phenomena » dans Green 1976). Pourquoi devrait-on considérer que *pour vivre* et *pour sa survie* sont plus intégrés que *pour qu'il vive* du seul fait que l'un comporte un verbe à l'infinitif ou un syntagme nominal et l'autre un verbe conjugué ?

4. Les approches macro-syntaxiques convoquent surtout deux tests-clés pour déterminer si une séquence est régie ou pas : 1) la non-autonomie des séquences (dans le modèle fribourgeois) : si une séquence morphosyntaxique B implique la cooccurrence d'une autre séquence A, alors B est régie par A ; 2) le test de proportionnalité à une proforme (dans le modèle aixois). Ce test met en évidence l'existence d'un paradigme d'éléments équivalents à la proforme et donc de contraintes imposées par un élément A (le recteur) à un élément B (le régi). Le lien de rection est défini principalement par ce critère. La composition interne de l'unité régie (syntaxe interne) n'est pas prise en compte pour déterminer la nature de la relation externe (mais nous verrons plus loin que l'observation de la syntaxe interne peut constituer une piste intéressante pour aider à la délimitation des dépendances macro-syntaxiques). Ainsi, qu'il s'agisse d'une construction verbale, d'un syntagme prépositionnel ou nominal, la rection sera réputée de même nature, tout comme dans le modèle fribourgeois.

5. Un relecteur souligne tout à fait à propos que le clivage, en modifiant l'ordre des mots, entraîne en outre un changement du statut syntaxique de l'élément testé. Dans une construction du type *quand p, q*, le membre *quand p* est extraprédicatif ; il ne peut, par exemple, pas être sous la portée de la négation. Clivé, il peut en

(4) ?C'est pourquoi qu'il a fait ça ?

Et les divergences quant à l'acceptabilité de certains énoncés après application des tests (et donc les variations interindividuelles) sont loin d'être négligeables.

On peut également avoir des conceptions radicalement différentes sur ce que les tests sont censés démontrer. Alors que l'approche aixoise met au centre de ses analyses les critères de clivage, de portée de la négation et de proportionnalité à une proforme, A. Berrendonner (2012) en a une toute autre conception :

Les tests couramment utilisés pour déceler un régime de verbe (possibilité d'être clivé, d'être sous la portée de la négation, de commuter avec des proformes interrogatives, etc.) permettent en fait d'identifier non les éléments régis, mais les éléments rhématisables. Les deux coïncident à peu près dans le cas des rapports [V <= A] <sup>6</sup>, mais pas dans les autres domaines de la rection. (Berrendonner, 2012 : 90)

En outre, tous les linguistes ne militent pas en faveur de l'usage des tests pour mener une analyse syntaxique. La principale critique émise à leur rencontre réside dans leur caractère définitoire :

Il en va ainsi des tests morpho-syntaxiques dont on use encore trop souvent de manière définitoire plutôt qu'heuristique. Ce n'est pas forcément parce qu'elle ne passe pas tel test qu'une structure n'en possède pas la propriété testée : il se peut également que le test ne soit pas fiable hors heuristique ou simplement pas transparent. (Van Raemdonck, 2008 : 11)

C'est donc un truisme que de dire des tests qu'ils gagnent à être maniés avec précaution et qu'envers eux une attitude critique est indispensable. Et la manière d'agencer les tests est également un objet de débat. H. Smessaert *et al.* (2005), qui s'inscrivent pourtant dans le paradigme de l'Approche pronominale, considèrent que plus il y a de critères vérifiés, plus la relation syntaxique est étroite. C. Blanche-Benveniste *et al.* (1990), quant à eux, utilisent les tests comme des indices de l'existence d'une relation de rection et lorsqu'un test particulier ne se vérifie pas, ils l'imputent généralement à une incompatibilité liée à la catégorie ou au sens de l'unité analysée (les pronoms clitiques et les complétives sont par exemple difficilement clivables).

(ii) Si on emprunte des propriétés aux autres niveaux linguistiques, un problème est évidemment de déterminer si les critères qui fondent la reconnaissance des unités formelles et des rapports que celles-ci entretiennent sont fiables et scientifiquement univoques. Dans quelle mesure, par exemple, un critère d'ordre sémantique peut-il être révélateur d'une contrainte grammaticale (§ 4.1.1 *infra*) ?

---

revanche être placé sous la portée de la négation, ce qui a pour conséquence que le test de la négation entre, en quelque sorte, en contradiction avec le résultat du test de clivage.

6. Les rapports [V <= A] représentent les rapports entre un Verbe et son Argument.

## 4. QUESTIONS FONDAMENTALES

### 4.1. Une articulation explicite des niveaux d'analyse

#### 4.1.1. Le rapport syntaxe-sémantique

L'analyse par matrice de critères (par exemple, Lehmann 1988) prête le flanc à la critique, dans la mesure où elle ambitionne la saisie d'une relation syntaxique au moyen de contraintes tant lexicales que sémantiques ou pragmatiques (*i.e.* des contraintes qui ressortissent à des niveaux distincts de l'analyse linguistique), sans les articuler de manière explicite.

Pour apprécier les rapports de dépendance grammaticale, peut-on cependant s'en tenir uniquement au plan syntaxique, en évacuant par principe les critères sémantiques ? Cela paraît plus salubre méthodologiquement mais – même dans les modèles articulant micro- et macro-syntaxe – la dimension lexico-sémantique est largement présente. Ainsi, la notion de *rection* d'A. Berrendonner possède une dimension sémantique comme celle de valence chez C. Blanche-Benveniste (considérée comme une sous-partie de la rection).

- Pour le GARS, la valence est fondée sur la sélection lexicale. Plus généralement, on peut dire qu'une partie du sens, à la fois lexical et grammatical, est donnée par l'organisation valencielle et rectionnelle. Lorsque l'on se demande si un constituant est sélectionné par un verbe, il s'agit donc de toute évidence d'un critère lexical (et/ou sémantique), et non d'un critère purement syntaxique.
- Pour sa part, A. Berrendonner (2012) postule qu'une structure de rection élémentaire comprend deux niveaux, l'un syntaxique, l'autre sémantique. À une co-occurrence formelle correspondrait, au plan sémantique, une contrainte de sélection. Ainsi, dans *Pierre nuit à son entourage* ou *ses biens proviennent d'un héritage*, les prépositions *à* et *d(e)* relèvent de la sélection sémantique, mais on les interprète comme des marques de dépendance. Le produit de la sélection sémantique fonctionne comme une marque de dépendance. Dans cette perspective, il est important de comprendre comment s'articulent dépendances formelles et contraintes de sélection mutuelle – *i.e.* de formuler explicitement les correspondances entre les deux niveaux d'analyse (non isomorphes).

Il est fondamental d'articuler les niveaux de l'analyse linguistique et de rendre explicites les relations entre les niveaux.

#### 4.1.2. Le rapport entre marqueur morphologique et relation syntaxique

Quelle est l'influence des marqueurs morphologiques sur la relation syntaxique ? Quel type de codification est opéré par les formes ? Dans la littérature scientifique, la réflexion porte surtout sur le rapport syntaxe-sémantique, mais plus rarement sur la façon dont syntaxe et marqueurs morphologiques interagissent. Certains travaux ont pourtant montré l'importance de traiter indépendamment les marques morphologiques et la syntaxe :

Une précaution à prendre pour ne pas commettre des erreurs d'analyse est de ne pas établir un parallélisme entre marqueurs morphologiques et relations syntaxiques.

Ainsi la présence d'un morphème tel que *parce que* n'implique pas que la séquence qu'il introduit soit nécessairement subordonnée au verbe principal. *Parce que* peut en effet marquer, comme beaucoup d'autres conjonctions dites « de subordination » une relation dont les propriétés sont en fait plus proches de celles de la coordination. [...] il faut se donner une définition des relations syntaxiques indépendante des morphèmes qui les marquent de façon plus ou moins stable. (Deulofeu, 2001 : 104)

Le processus relationnel doit être distingué du marquage morphologique de cette relation. Ce n'est pas parce qu'un énoncé comporte le connecteur *quand* qu'il y a corollairement une relation de dépendance grammaticale. Et une dépendance grammaticale n'est pas forcément marquée par un connecteur. Cela nous conduit à un questionnement central, celui du marquage des relations de rection. Dans ce domaine, il nous semble que l'on peut distinguer deux positionnements théoriques :

- Une première position, radicale, postule que les relations de dépendance ne sont pas marquées :

[...] il est hautement improbable qu'il existe en français [...] des éléments chargés d'établir un rapport syntaxique entre deux propositions. Les rapports syntaxiques entre propositions ne résultent pas de la présence de certains éléments, comme *que*, mais des propriétés lexicales et morphosyntaxiques des éléments qui les composent. (Defrancq, 2005 : 65)

Dans cette perspective, la présence ou l'absence d'un élément comme *que* ne change pas la nature de la relation. Mais les chercheurs ont vu depuis longtemps un intérêt à distinguer, au plan syntaxique, les cas de figure suivants :

- (5) Vous n'aurez pas ma fille, *parce que* vous n'êtes point gentilhomme.
- (6) Vous n'aurez pas ma fille, *car* vous n'êtes point gentilhomme.
- (7) *Puisque* vous n'êtes point gentilhomme, vous n'aurez pas ma fille.
- (8) Vous n'êtes point gentilhomme, vous n'aurez pas ma fille. (Molière, *Le bourgeois gentilhomme*, 1670)

Si on fait une analyse syntaxique différente de ces quatre énoncés, c'est que la présence ou l'absence du marqueur a un rôle à jouer, tout comme le type de marqueur (*parce que* vs. *car* vs. *puisque*). L'absence de connecteur induit ici une analyse (non rectionnelle), alors que la présence ne permet pas de décider autrement qu'au cas par cas.

- Une seconde position postule que les relations de dépendance peuvent être marquées morphologiquement. Ce postulat conduit à distinguer quatre cas (Berrendonner 2008) :
- Relations non marquées : dans *je te lègue ma thèse*, le régime *ma thèse* n'est pas marqué comme entretenant cette relation avec le verbe *lègue* ;
- Relations marquées sur l'élément régi : les prépositions casuelles comme *à* dans *à mon fils, je lègue ma thèse* fonctionnent comme des répliques de relations argumentales imposées par le verbe ;
- Relations marquées sur l'élément recteur : les clitiques comme *lui* dans *mon fils, je lui lègue ma thèse* répliquent des traits caractéristiques de l'argument ;

- Relations marquées et sur le dépendant et sur la tête : *à mon fils, je lui lègue ma thèse.*

Si on tient les accords – codés morphologiquement – comme relevant de la rection (Berrendonner 2008), il y a manifestement marquage de certains types de rection. Dans l'hypothèse où certaines organisations rectionnelles sont marquées morphologiquement, on peut se demander – c'est un questionnement essentiel – jusqu'où il convient d'étendre le champ des marqueurs de dépendance, et ce que l'on entend par « marqueur de dépendance ». Par exemple, est-ce que *moins* dans *Moins il parle, moins il m'énerve* est un marqueur de dépendance syntaxique, au même titre qu'un clitique ou une préposition casuelle ?

On voit le nœud du problème : il y a lieu de tenir compte des formes – ce qui semble évident lorsque l'on fait de la syntaxe – sans toutefois leur assigner un rôle univoque et transparent de marqueur de dépendance. Il peut y avoir des indices de la dépendance sous la forme de marques, mais une même marque peut induire différentes relations, ou même une absence de relation. Par exemple, la préposition *pour* peut marquer une relation de rection dans certains énoncés, mais pas dans tous. Ainsi, dans (9) la construction en *pour* (abrégée désormais en *pour-C*) est régie, alors que dans (10) la *pour-C* est non régie :

- (9) je connais des producteurs qui ont abandonné les arbres *pour revenir à la vigne* (oral, CRFP)
- (10) ah bon et ouais mais *pour revenir à ton histoire de pingouins* ça ça se finit comment est-ce que les hommes disparaissent à la fin (oral, Corpaix)

Une option théorique possible pourrait être de remplacer la notion de « marqueur de dépendance » par celle de « contrainte ». Une contrainte est un indice formel non décisif pour identifier les relations syntaxiques. Cette option permettrait de tenir compte de certaines formes (par exemple, les « conjonctions ») sans les considérer comme des preuves de dépendance syntaxique. Elle fait écho à la position d'H.-J. Deulofeu (2001) (voir *supra*) et à celle de S. Allaire (1982 : 42) qui postulait que « la conjonction *que* n'est pas plus subordonnante que *et* n'est coordonnant ».

#### 4.1.3. Le rapport entre syntaxe externe et syntaxe interne

Notre proposition généralise le positionnement de S. Allaire à toutes les marques morphosyntaxiques réputées démontrer une relation syntaxique (subjonctif, mobilité, forme verbale, reprise anaphorique, inversion du clitique sujet, etc.). Une fois écarté le postulat d'un lien rigide entre « marqueur » morphosyntaxique et relation de dépendance, chaque cadre théorique apportera ses propres réponses à partir des indices formels à disposition.

Dans les exemples (9-10), la forme interne, très proche, ne permet pas de tirer de conclusion quant au statut syntaxique externe des *pour-C*. Pourtant, la syntaxe externe est clairement différente, ce que l'on peut montrer grâce à des contraintes non observables directement dans la structure lexico-syntaxique réalisée. Dans

(9), le segment en *pour* peut être pronominalisé (en *pour ça*) et clivé, alors que dans (10) l'équivalence avec *pour ça* est exclue de même que le clivage.

Dans le domaine des liaisons de prédications, une réponse possible serait donc de s'en tenir aux contraintes externes en les articulant aux éventuelles contraintes internes et ainsi de rendre explicite l'influence présumée des premières sur les secondes. Dans les travaux sur les dépendances grammaticales, les indices formels et les critères convoqués sont le plus souvent de type « contrainte interne ». Or, il faudrait au préalable étudier de manière systématique s'il existe un impact des relations externes sur la forme interne des constituants.

L'explication de cette différence de comportement vis-à-vis des tests qu'avancent les approches des groupes aixois et fribourgeois consiste à postuler pour (9-10) deux organisations syntaxiques radicalement distinctes. De plus, (9-10) présentent d'autres contraintes externes permettant d'étayer notre analyse. En effet, dans (9), la *pour*-C est enchâssée dans une relative, ce qui semble difficile pour la *pour*-C de (10). Et inversement, la modalité interrogative de *ça se finit comment*, qui ne porte pas sur la *pour*-C dans (10), nous semble réservée à ce type d'emploi non régi.

#### 4.2. Plusieurs types de dépendance ?

L'opposition binaire postulée entre micro- et macro-syntaxe n'empêche pas qu'il y ait différents types de relations qui relèvent de l'organisation rectionnelle. De notre point de vue, il existe une *seule* relation de rection, mais celle-ci se manifeste de diverses façons. Et s'il existe différentes structures de rection (Corminboeuf 2013), cela n'implique nullement que celles-ci soient organisées en continuum.

Ainsi, dans le modèle « fribourgeois », la rection unilatérale où un segment implique la cooccurrence d'un autre (mais non réciproquement) est distinguée de la rection bilatérale où deux segments s'impliquent mutuellement. C'est ce que L. Hjelmslev (1971, 1968 : 38) appelait respectivement relations de *détermination* et de *solidarité*.

Dans le modèle aixois, on distingue aussi communément la valence (fondée sur des contraintes lexicales) de la « simple » rection (fondée sur des contraintes catégorielles). Il faut toutefois noter que le domaine de la rection dans l'approche fribourgeoise est plus vaste que dans l'approche aixoise. En effet, les principaux tests de rection (version aixoise) s'appliquent à des recteurs verbaux alors que ceux utilisés dans l'approche fribourgeoise sont valables pour une multitude de catégories. De plus, dans le cadre du Groupe de Fribourg, les « compléments extra-prédicatifs » (*à mon avis, sans doute, selon lui, par exemple*) et les constructions introduites par *puisque* ou *quoique* relèvent de la rection (le critère de non autonomie des séquences faisant foi). Dans l'approche aixoise, on considère toutes ces unités comme étant non régies, du fait qu'elles ne sont pas proportionnelles à une proforme, pas focalisables et hors modalités.

À notre sens, on gagnerait également à distinguer – en suivant H. Smessaert *et al.* (2005) – les relations d'ordre paradigmatique des relations d'ordre syntagmatique :

a fundamental distinction needs to be made between the (paradigmatic) criterion of proportionality on the one hand, and the two (syntagmatic) criteria of clefting and fronting on the other hand. (Smessaert *et al.*, 2005 : 512)

Les relations paradigmatiques sont mises en évidence par le critère de proportionnalité à une proforme, et les relations syntagmatiques sont basées sur le critère d'implication (d'occurrences), avec une vaste zone de recouvrement entre les deux. En effet, paradigmatique et syntagmatique vont très souvent de pair, mais les deux types de critères ne sont pas applicables à tous les contextes et il arrive que deux unités faisant partie d'un même paradigme forment deux syntagmes différents, et inversement. C'est le cas notamment pour les exemples en *ainsi que* étudiés par C. Benzitoun (2007) :

- (11) Je tiens avant tout à en remercier les entreprises *ainsi que* les investisseurs institutionnels qui ont rejoint notre capital.

Il est clair que *les entreprises* et *les investisseurs institutionnels qui ont rejoint notre capital* appartiennent au même paradigme de complément du verbe *remercier*. En revanche, la pronominalisation d'un des deux éléments composant la liste montre qu'il s'agit de deux syntagmes distincts :

- (12) Je tiens avant tout à les en remercier *ainsi que* les investisseurs institutionnels qui ont rejoint notre capital. (Internet)

Au plan macro-syntaxique aussi – et cela concerne fondamentalement les liaisons de prédications –, il y a lieu de distinguer plusieurs types de dépendances (Debaisieux 2013). Dans les exemples *infra*, les deux constructions en *quand* ne sont pas proportionnelles à la proforme *quand*. En cela, elles ne sont pas régies. Cependant, la première est mobile alors que la seconde est bloquée en postposition, ce qui suggère qu'il s'agit de deux organisations macro-syntaxiques différentes :

- (13) c'est pas affreux mais enfin *quand* on y pense il y a de quoi rire (oral, Corpaix)  
 (14) Frédéric marchait sur la route, *quand* tout à coup une sentinelle croisa la baïonnette. (Flaubert, *L'éducation sentimentale*, 1869)

Le Groupe de Fribourg (2012) a, de son côté, proposé une modélisation de plusieurs « routines praxéologiques » en français. La notion de « routine » pose d'emblée la question d'une forme de dépendance macro-syntaxique.

### 4.3. L'intérêt à distinguer rection et absence de rection

3.3.1. On peut se demander quel est le gain descriptif obtenu en distinguant les segments qui sont régies de ceux qui ne le sont pas (dans les cadres aixois et fribourgeois). En quoi cette opposition entre rection et absence de rection est-elle si essentielle, pour les modèles non gradualistes ?

3.3.2. Pour le Groupe de Fribourg, cette distinction est cruciale. Un seuil fonctionnel est postulé entre la micro-syntaxe (qui correspond au champ d'action de la rection) et la macro-syntaxe, *i.e.* ce qui excède la syntaxe de rection. Passé ce seuil, les dépendances observables changent radicalement de nature. Autrement dit, il ne peut en aucun cas y avoir un continuum. Au changement d'unités correspond un changement de fonctionnalité, la macro-syntaxe étant conçue comme une troisième articulation du langage (au sens de Martinet). L'hypothèse fondamentale est que les discours monologiques résultent de la combinaison de deux ordres de combinatoires superposés et irréductibles l'un à l'autre : une combinatoire de signes (*micro-syntaxe*) et une combinatoire d'actions communicatives (*macro-syntaxe*). Une clause est un signe complexe remplissant une fonction significative, alors qu'une énonciation de clause est une conduite actio-verbale à fonction communicative ; du point de vue sémiotique, c'est donc très différent. Cela explique pourquoi il est si important de pouvoir identifier les relations de rection.

Cerner le concept de rection est nécessaire pour le découpage du discours en clauses (= des îlots rectionnels), qui est une étape essentielle de l'analyse linguistique, dans la mesure où une énonciation (= la mise en discours d'une clause) est, dans le modèle macro-syntaxique, un opérateur sur la mémoire discursive (= l'ensemble évolutif des représentations publiquement partagées). Une structure binaire qui forme une seule énonciation (*une minute plus tard, le train déraillait*, cf. Corminbœuf 2010) a ainsi des effets cognitifs très différents d'une structure binaire qui consiste en deux énonciations, donc qui opère deux fois successivement sur la mémoire discursive (*une minute de plus et le train déraillait*).

3.3.3. Pour le cadre aixois, la distinction entre rection et non-rection est également fondamentale. C'est ce qui permet de distinguer « les constructions, domaine où s'exercent les rections » et « les énoncés, domaine des relations macro-syntaxiques » (Deulofeu, 1991 : 20). Cela donne lieu à deux modes d'organisation syntaxique bien distincts : d'un côté, les éléments intégrés à un paradigme (virtuel ou pas) et, d'un autre côté, les éléments s'insérant dans un énoncé hors de tout paradigme. Cependant, cela ne recoupe pas exactement la distinction entre micro- et macro-syntaxe (contrairement à l'approche fribourgeoise). Si les unités non-régies ne peuvent donner lieu qu'à une analyse macro-syntaxique (du moins en ce qui concerne leur syntaxe externe), les relations entre unités régies sont décrites au moins du point de vue de la micro-syntaxe, mais elles peuvent également avoir une contrepartie macro-syntaxique. C'est le cas pour ce que les chercheurs aixois appellent les dispositifs de la rection verbale et l'insertion d'un élément régi dans le champ gauche de l'énoncé.

De plus, les unités non régies sont décrites en termes de configuration, d'effets de cohésion, d'interdépendance, d'absence d'autonomie et de contour prosodique, ce qui peut donner lieu à des analyses et des interprétations différentes.

Ce qui est mis plus particulièrement en avant dans le domaine de la macro-syntaxe, ce sont les contraintes sur les modalités. En effet, lorsque l'on bascule dans la macro-syntaxe, l'élément portant les modalités aura le statut d'élément central (le noyau) et les autres éléments hors modalités et ne pouvant pas avoir leur modalité propre le statut d'éléments périphériques (les ad-noyaux).

**3.3.4.** L'attention portée à la saisie des dépendances syntaxiques est en quelque sorte constamment d'actualité, même si à ce propos la linguistique ne parle pas d'une même voix. Cela est dû au développement des études sur l'oral et aux problèmes de segmentation rencontrés. En effet, lorsque l'on souhaite procéder à l'annotation syntaxique d'une transcription, il est indispensable de délimiter une unité syntaxique maximale dans laquelle toutes les parties sont reliées par des rapports de dépendance. La définition de cette unité fait actuellement l'objet de recherches (Benzitoun *et al.* 2010).

L'intérêt pour les dépendances syntaxiques est également – et sans doute principalement – dû aux études typologiques (cf. Raible 1992 ; Lehmann 1988). La reconnaissance, la description fine et la représentation réelle des structures de dépendance permettent de mieux situer une langue donnée parmi les autres langues ; on peut penser à l'opposition entre langues « concentriques » et langues « excentriques », opposition fondée sur la topographie du marquage de la dépendance – sur la tête ou sur le dépendant (Milewski 1967). J. Nichols (1986) montre non seulement que la connaissance des structures de rection d'une langue constitue un axe typologique, mais que cette opposition « dependent-marking » *vs* « head-marking » constitue également une entrée privilégiée sur la diachronie des langues. Étudier les structures de rection et les différents types de dépendance permet de mieux connaître les structures syntaxiques d'une langue et de construire des points de comparaison avec d'autres langues. La formulation de régularités formelles requiert un concept de dépendance explicite et scientifiquement établi.

Enfin, c'est une tâche ordinaire de la description linguistique que de définir la nature des relations de dépendance et de dégager les principes combinatoires qui gouvernent ces relations. Mais cela dépend bien sûr du rôle que l'on assigne à la grammaire.

## 5. CONCLUSION

La littérature scientifique dans le domaine des dépendances syntaxiques est, on s'en doute, particulièrement abondante. La plupart des approches assument le présupposé selon lequel les relations syntaxiques externes sont marquées par des indices formels réalisés dans la structure interne (conjonctions, prépositions, forme verbale, degré de nominalité, etc.). Une conséquence directe de ce postulat est l'adoption d'une conception graduelle de l'intégration syntaxique, dont nous sommes distancés.

Nous avons également montré que l'on peut faire deux analyses syntaxiques radicalement différentes de segments qui sont en apparence très proches (ex. 9-10). Cela nous a conduits à proposer une alternative à cette corrélation entre « marqueur » et relation syntaxique pour décrire les liaisons de prédications. Le concept de « contrainte » nous paraît plus fécond que celui de « marqueur de dépendance » étant donné que les marqueurs comme les conjonctions sont, d'une part, polyfonctionnels et que, d'autre part, ils peuvent être absents (cas de liaisons de prédications non marquées). L'identification des contraintes peut se faire au moyen de tests syntaxiques (manipulations) ou par l'observation d'indices présents dans la structure des énoncés (enchâssement dans une relative *vs* modalité interrogative, ex. 9-10). L'analyse gagnerait à ne pas être centrée sur un seul indice ou sur un test, mais plutôt sur un faisceau d'indices concordants. Cela revient à adopter une conception globale plutôt que locale de l'exploitation des indices formels pour l'analyse linguistique et à n'assigner *a priori* à aucun indice le statut de marqueur de dépendance.

Les cadres macro-syntaxiques ne postulent ni lien nécessaire entre « marqueur » et relation syntaxique, ni degrés d'intégration syntaxique. En cela, ils nous paraissent actuellement les mieux à même de résoudre certains des problèmes soulevés par les liaisons de prédications et de nourrir une réflexion sur les dépendances syntaxiques.

### Références bibliographiques

- [CRFP] DELIC. (2004), « Présentation du *Corpus de Référence du Français Parlé* », *Recherches sur le français parlé* 18, 11-42.
- [CORPAIX] BLANCHE-BENVENISTE C. (1999), « Constitution et utilisation d'un grand corpus. Grands corpus : diversité des objectifs, variété des approches », *Revue Française de Linguistique Appliquée* 4 (1), 65-74.
- ALLAIRE S. (1982), *Le modèle syntaxique des systèmes corrélatifs. Étude en français moderne*, Thèse d'État de l'Université Rennes 2, Lille : Service de reproduction des thèses.
- AVANZI M. (2012), *L'interface prosodie/syntaxe en français. Dislocations, incises et asyndètes*, Bruxelles : PIE Peter Lang.
- BENZITOUN C. (2006), *Description morphosyntaxique du mot 'quand' en français contemporain*, Thèse de l'Université de Provence.
- BENZITOUN C. (2007), « Approche comparative de la notion de degré en syntaxe à travers l'opposition entre subordination et coordination », *Travaux de linguistique* 54, 121-132. (<http://www.cairn.info/revue-travaux-de-linguistique-2007-1-page-121.htm>)
- BENZITOUN C. *et al.* (2010), « *tu veux couper là faut dire pourquoi*. Propositions pour une segmentation syntaxique du français parlé », in F. Neveu *et al.* (éds), *II Congrès Mondial de Linguistique Française – CMLF 2010*, 2075-2090.
- BERRENDONNER A. (1990), « Pour une macro-syntaxe », *Travaux de linguistique* 21, 25-36.
- BERRENDONNER A. (2002), « Les deux syntaxes », *Verbum* 24, 23-36.
- BERRENDONNER A. (2008), « Dislocation et conjugaison en français contemporain », *Cahiers de praxématique* 48, 85-100.

- BERRENDONNER A. (2012), « Autour de la rection », in S. Caddéo *et al.* (éds), *Penser les langues avec Claire Blanche-Benveniste*, Aix-en-Provence : Publications de l'Université de Provence, 83-91.
- BLANCHE-BENVENISTE C. (2012), « Postface », in Groupe de Fribourg (éd.), *Grammaire de la période*, Berne : Peter Lang, 337-351.
- BLANCHE-BENVENISTE C. *et al.* (1984), *Pronom et syntaxe. L'approche pronominale et son application au français*, Paris : SELAF.
- BLANCHE-BENVENISTE C. *et al.* (1990), *Le français parlé. Études grammaticales*, Paris : Éditions du CNRS.
- CORMINBOEUF G. (2009), *L'expression de l'hypothèse en français. Entre hypotaxe et parataxe*, Bruxelles : De Boeck/Duculot.
- CORMINBOEUF G. (2010), « Les structures nominales à interprétation hypothétique. Format syntaxique et constantes sémantiques », in M.-J. Béguélin, M. Avanzi & G. Corminboeuf (éds), *La Parataxe, Tome 2 : Structures, marquages et exploitation discursive*, Berne : Peter Lang, 29-46.
- CORMINBOEUF G. (2013), « Corrélation et rection », in O. Inkova & P. Hadermann (éds), *La corrélation : aspects syntaxiques et sémantiques*, Genève : Droz, 41-55.
- DEBAISIEUX J.-M. (2008), *Linguistique descriptive et didactique des langues étrangères. D'une cohabitation heureuse à une collaboration effective*, Mémoire d'Habilitation à Diriger des Recherches, Université Paris X-Nanterre.
- DEBAISIEUX J.-M. (éd.) (2013), *Analyses linguistiques sur corpus : subordination et insubordination en français*, Paris : Hermès-Lavoisier.
- DEFRANCO B. (2005), *L'interrogative enchâssée : structure et interprétation*, Bruxelles : De Boeck-Duculot.
- DEULOFEU H.-J. (1991), « La notion de dépendance syntaxique dans l'approche pronominale », *L'information grammaticale* 50, 19-23.
- DEULOFEU H.-J. (2001), « La notion de construction corrélatrice en français : typologie et limites », *Recherches sur le français parlé* 16, 103-124.
- DEULOFEU H.-J. (2007), « Les consécutives construites avec *tellement* ont-elles une syntaxe scalaire ? », *Travaux de linguistique* 54, 133-146.
- GACHET F. (2012), *Incises de discours rapporté et autres verbes parenthétiques : une étude grammaticale*, Thèse de l'Université de Fribourg.
- GREEN G. M. (1976), "Main clause phenomena in subordinate clauses", *Language* 52 (2), 382-397.
- GRUPE DE FRIBOURG (2002),
- GRUPE DE FRIBOURG (2012), *Grammaire de la période*, Berne : Peter Lang.
- HJELMSLEV L. (1968), *Prolégomènes à une théorie du langage*, Paris : Minuit.
- HJELMSLEV L. (1971), « La notion de rection (1939) », *Essais linguistiques*, Paris : Minuit, 148-160.
- LEHMANN C. (1988), "Towards a typology of clause linkage", in J. Haiman & S. A. Thompson (eds), *Clause combining in grammar and discourse*, Amsterdam/New York: Benjamins, 181-225.
- MILEWSKI T. (1967), « La structure de la phrase dans les langues indigènes de l'Amérique du nord », *Études typologiques sur les langues indigènes de l'Amérique*, Kraków : Polska Academia Nauk, 70-106.
- NICHOLS J. (1986), "Head-marking and dependent-marking grammar", *Language* 62, 56-119.

## Les liaisons de prédications

- RAIBLE W. (1992), *Junktion. Eine Dimension der Sprache und ihre Realisierungsformen zwischen Aggregation und Integration*, Heidelberg : Carl Winter.
- RAIBLE W. (2001), "Linking clauses", in M. Haspelmath et al. (eds), *Language Typology and Language Universals*, Berlin: de Gruyter, 590-617.
- SABIO F. (2011), *Syntaxe et organisation des énoncés. Observations sur la grammaire du français parlé*, Mémoire d'Habilitation à Diriger des Recherches, Université de Provence.
- SMESSAERT H. et al. (2005), "Degrees of clause integration. From endotactic to exotactic subordination in Dutch", *Linguistics* 43 (3), 471-529.
- VAN RAEMDONCK D. (éd.) (2008), *Modèles syntaxiques. La syntaxe à l'aube du XXI<sup>e</sup> siècle*, Bruxelles : P.I.E. Peter Lang.